Dossier

La menace de l'exploitation

La course folle à la recherche d'énergie peut parfois entraîner des conséquences dramatiques sur l'environnement. Nul besoin de revenir sur la catastrophe nucléaire japonaise. Mais un autre débat enflamme l'actualité : l'exploitation du gaz de schiste. Dans les Yvelines, deux demandes ont été déposées. Elles sembleraient avoir été rejetées par les autorités, mais les élus de terrain se méfient de l'opacité sur ce sujet. Enquête.

ALORS QUE TOUTES les préoccupations environnementales sont tournées actuellement autour de la place du nucléaire dans notre pays, il existe un autre sujet qui inquiète fortement les associations écologistes des Yvelines : l'exploration du gaz de schiste, que l'on appelle aussi huile de schiste. Beaucoup ont vu sur Internet ou avec le film "Gasland", les carnages environnementaux qu'a provoqués la recherche de cet hydrocarbure aux Etats-Unis et au Canada. Et les Yvelines ne sont pas épargnées par cette course folle à l'énergie.

◆ *Les manifestations sont nombreuses contre les projets d'exploration. Ici en Seine-et-Marne, le week-end passé.*

Deux zones concernées

Dans notre département, deux zones sont concernées. La société Toreador Energy France a déposé le 11 septembre 2008, une demande de permis de recherche d'hydrocarbure, conventionnel ou non, permis n°1566, déclarée recevable et en fin d'instruction pour une zone qui couvre le parc régional de la Haute Vallée de Chevreuse, des étangs, des terres de chasse, de culture et d'élevage et des zones à forte densité de population.

De son côté, la société Poros a également déposé une demande du même type le 4 décembre 2007 (permis n°1552), toujours dans les Yvelines, du côté de Thoiry et de Maule.

Contactées par notre journal, ces deux sociétés n'ont pas donné suite à nos demandes. La députée verte de la Xe circonscription des Yvelines, Anny Poursinoff s'est saisie de cette question tout en reconnaissant la difficulté pour obtenir des informations sérieuses. **«Nous sommes souvent baladés d'un service à un autre et nos interlocuteurs jouent sur les mots en différenciant huile, gaz ou hydrocarbure de schiste. Tout cela n'est pas très sérieux. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces demandes d'exploration ne sont pas faites pour rien car il y a bien une volonté d'exploitation derrière. J'ai rencontré à ce sujet le sous-préfet de Rambouillet qui m'a confirmé qu'aucun permis n'avait été délivré dans le sud-Yvelines. Certes, la ministre de l'Environnement, Nathalie Koscuisko-Morizet a décidé d'un moratoire** (lire ci-contre) **mais je me méfie. Ecologiquement, ces explorations sont de vraies catastrophes pour l'environnement et nous ne laisserons pas faire de tels dégâts. Je compte bien poser une question orale au gouvernement à l'Assemblée nationale pour éviter d'être baladée. J'ai aussi averti le préfet des Yvelines, Michel Jau, sur ce sujet.»**

Dans certains villages du Parc naturel de Chevreuse (qui a refusé toute exploitation, lire page 9), on s'inquiète également de la délivrance de permis d'exploration.

Le PNR est contre

«Nous craignons des dégâts environnementaux qui ont déjà fait de nombreuses victimes aux Etats-Unis et au Canada par suite de pollutions graves de l'air et des eaux, notamment celles du robinet, par de nombreux poisons : arsenic, agents tératogènes, cancérigènes, radioactifs, etc, sans parler des pertes importantes d'eau potable, de miniséismes, de dévastation du paysage par les infrastructures à créer, de bassins de décantation empoisonnés laissés à ciel ouvert et de la nécessite de recommencer un forage 200 mètres plus loin, souligne un habitant très à la pointe sur le sujet. **Il faut avertir les gens avant que les permis ne soient délivrés.»**

Stéphane Gauthier

La réponse du ministère de l'Environnement

«Deux demandes ont bien été déposées. Il s'agit des permis 1566 (Plaisir - Toreador - date de pétition : 11/09/2008) et 1552 (Yvelines - Poros - date de pétition : 04/12/2007). Tout d'abord, il n'y a pas de demandes dédiées aux huiles de schiste, ni de gaz de schiste de surcroît, dans les Yvelines. Géologiquement, la zone ne s'y prête pas. Il n'y a pas de roche mère mature dans le sous-sol de cette région.

Les demandes de permis Plaisir et Yvelines concernent une exploration pétrolière classique comme celle qui avait permis de découvrir le gisement de l'Orme près de Beynes, né il y a plusieurs millions d'années, du fait d'une longue migration du pétrole de l'est de Paris vers l'ouest.

Du fait d'une forte opposition locale, étrangère en son temps à la polémique des huiles de roche mère, le préfet a émis un avis défavorable à l'attribution de permis. Depuis, la procédure d'instruction est gelée.»

Comment on explore le gaz de schiste

Pour extraire à un coût raisonnable le gaz ou huile de schiste, il faut puiser aux alentours de 1 500 et 3 000 mètres de profondeur. Pour les atteindre, il faut fracturer la couche de schistes kérobitumineux (roches sédimentaires et non des schistes vrais) en injectant de très grosses quantités d'eau chaude mêlée à du sable (10 000 à 30 000 m³ par puits) contenant des détergents et autres produits chimiques très toxiques sous haute pression.

Un élu de Coignières mobilisé sur le sujet

«L'avenir, ce sont les énergies renouvelables»

◆ *Didier Fischer veut mobiliser les populations locales.*

ELU DE COIGNIÈRES et conseiller régional (PS), mais aussi spécialiste de la question, Didier Fischer avoue que cette question de l'exploration **«du gaz de schiste est très opaque. Comme on a pu le voir en Seine-et-Marne** (ndlr : département où de nombreuses manifestations se sont déroulées contre l'exploration), **beaucoup d'élus ne sont même pas au courant de ce qui se passe. Dans ce département, la population a manifesté très fort son mécontentement. Ce qu'il y a aussi de très troublant dans ce dossier, c'est la modification récente du code minier qui permet à l'Etat d'accorder un permis d'exploration sans enquête publique ni possibilité de recours. Une fois que les travaux seront engagés, ils seront définitifs. MM. Copé et Jacob, tous deux élus de Seine-et-Marne, font croire qu'ils ne sont pas au courant, mais cette modification a été signée par l'ancien ministre de l'Environnement, Jean-Louis Borloo.»** Concernant les Yvelines, l'élu regrette **«que la population ne soit pas mieux informée. Les déclarations d'exploration ont été déclarées recevables. Et quand nous interrogeons la préfecture des Yvelines, nous n'avons aucune réponse.»**

Egalement membre du conseil d'administration du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse, Didier Fischer complète que le **«PNR a pris une motion contre l'exploration du gaz de schiste sur son territoire. Nous sommes montés au créneau car nous sommes inquiets de ce qui se trame. En 2000-2002, il y avait déjà eu une tentative de forage pétrolier par Esso. Là, nous avons clairement signifié notre opposition car les demandes de permis 1552 et 1566 touchent le PNR, Le Perray-en-Yvelines, Montfort l'Amaury, Thoiry, et de nombreuses communes de ce secteur.»** La vigilance est en tout cas de mise **«car avec l'augmentation du prix du pétrole, tout le monde cherche à trouver d'autres sources d'énergie parfois au détriment de la nature. Nous ne laisserons pas faire. L'avenir, ce sont les énergies renouvelables, pas l'exploration du gaz de schiste.»**

Stéphane Gauthier

Dossier

du gaz de schiste

Conseillère régionale PS, Michèle Vitrac-Pouzoulet porte le sujet au sein de cette assemblée. Pour elle, il existe de nombreuses zones d'ombre.

◆ *Michèle Vitrac-Pouzoulet, conseillère régionale PS.*

QUE SAVEZ-VOUS de possibles exploitations de gaz de schiste dans les Yvelines ?

«Le ministère de l'Ecologie a accordé en mars 2010, sans aucun débat public ni concertation préalable avec les collectivités locales concernées, des permis d'exploration exclusifs à plusieurs multinationales dont Total et GDF-Suez, sur une zone géographique incluant des territoires d'Ile-de-France, dont les Yvelines, la Seine-et-Marne et l'Essonne.

Le Journal Officiel de l'Union européenne du 19 juillet 2008 (C182/23) faisait état de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit "Permis des Yvelines". Dans le Bulletin d'exploration-production d'hydrocarbures n°36 de décembre 2010, on trouve mention de demande de permis exclusifs de recherches déclarées recevables en fin d'instruction au 31 décembre 2010 dans les Yvelines.

La Région dit non

Connaissez-vous les sociétés qui déposent ces permis ?

Par demande en date du 4 décembre 2007, la société Poros S.A.S, dont le siège social est à Argenteuil, a sollicité, pour une durée de cinq ans, un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit "Permis des Yvelines", sur une superficie de 1 456 km². C'est parce que Total et EDF-Suez ne maîtrisent pas la technique de fracturation qu'ils se sont associés il y a presque un an à l'entreprise américaine Poros qui a pour vice-président Julien Balkany, demi-frère de Patrick Balkany, le député maire UMP de Levallois-Perret, un proche de Nicolas Sarkozy. Quand on voit ce qui se passe en Seine-et-Marne ou dans le Sud de la France, nous savons que nous ne pouvons avoir aucune confiance dans les propos du gouvernement. En effet, alors que les socialistes se mobilisent (manifestation du 15 mars à Doué), Christian Jacob, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Jean-François Copé, président de l'UMP, et Franck Riester, tous trois députés du département, disent qu'ils n'étaient pas au courant... et laissent faire !

Comment ces permis peuvent-ils être accordés ?

L'obtention de ces permis dépend du code minier et de la police des mines. Je rappelle aussi que le code minier a été modifié il y a quelques semaines, et qu'une fois les "décisions contraignantes" prises, on ne pourra plus s'y opposer, même pas avoir la moindre information.

Je rappelle enfin qu'avec ce nouveau code minier, le permis de recherche est accordé par simple arrêté ministériel sans enquête publique et il est renouvelable de façon quasi automatique. Il est donc indispensable d'intervenir avant son obtention.

Les Yvelinois ont-ils des raisons de s'inquiéter ?

Compte tenu de toutes ces informations, en tant qu'élue régionale, je dénonce ces manœuvres dont l'impact environnemental est potentiellement lourd pour les habitants des zones concernées. La région Ile-de-France demande l'arrêt de ces demandes d'exploitation ; et j'appelle les habitants des Yvelines à la plus grande vigilance sur ce sujet, qui concerne l'environnement dans l'ensemble du département. Il faut aujourd'hui demander l'arrêt total des recherches ou exploitations de gaz et huiles de schiste !»

Propos recueillis par Stéphane Gauthier

Le Parc de la Vallée de Chevreuse s'oppose

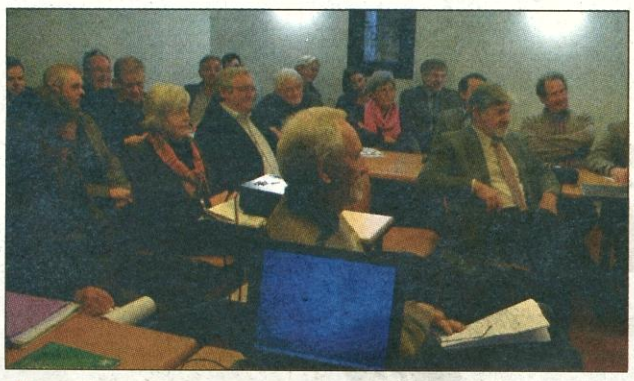

◆ *Les élus du comité syndical en mars dernier.*

SUR LA CARTE des demandes de permis de recherche, une partie importante du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est concernée. Sous l'impulsion des 88 associations de défense de l'environnement fédérée par l'Union des Amis du Parc, le comité syndical du PNR a adopté le 7 mars une motion contre le gaz de schiste. **«Nous nous sommes basés sur les documents communiqués par l'Union des Amis du Parc selon lesquels il y avait des permis de recherche en cours d'instruction. A ce stade, il ne s'agit que de demandes mais selon le principe mieux vaut prévenir que guérir, nous avons délibéré pour affirmer notre opposition à tout projet de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures sur l'ensemble du territoire du Parc élargi** (qui passe de 21 à 62 communes)», a expliqué le président du Parc, Yves Vandewalle. Ici, plus qu'ailleurs, on est sensibilisé à la menace d'exploitation d'hydrocarbures. En effet, il y avait en 2000 un projet de forage pétrolier dans le Parc. **«Il s'est conclu par un courrier du ministre délégué à l'Industrie en mars 2004 assurant qu'un permis de recherche pétrolière en Vallée de Chevreuse ne serait plus jamais accordé»**, ont rappelé les communes du Parc dans leur motion.

Aujourd'hui, l'Union des Amis du Parc réclame, pour écarter toute menace de recherche en gaz de schiste, **«une réunion préventive en préfecture comme en Seine-et-Marne. En effet, le secret absolu qui a entouré la délivrance des autorisations d'exploitation attribuées en mars 2010 par Jean-Louis Borloo, la modification du code minier actuel, la suppression de l'étude d'impact préalable pour les permis exclusifs de recherche concernant les hydrocarbures non conventionnels ont, évidemment, mis le feu aux poudres. Certes, les permis yvelinois ne sont encore qu'en instruction mais vu les enjeux environnementaux, et électoraux, il ne semblerait pas inutile que la même démarche soit faite en Préfecture des Yvelines»**, souligne Catherine Reinaud, la présidente de l'Union des Amis du Parc.

Philippe Cohen

En 2002, la menace pétrolière repoussée

AU DÉBUT DES ANNÉES 2000, des riverains du hameau de Buloyer à Magny-les-Hameaux apprennent qu'un permis de recherche pétrolière a été accordé par l'Etat dans le champ voisin. Ils découvrent que ce permis accordé en 1995, concerne une zone de 199 km de la Vallée de Chevreuse à Saint-Quentin-en-Yvelines. Aussitôt la mobilisation s'organise autour des associations baptisées Oppep et Cosep, les élus du Parc et de la Ville nouvelle accompagnent les habitants jusqu'à manifester devant le siège d'Esso : Vermillon, l'opérateur du grand groupe pétrolier envisageait de forer. La préfecture gèle les arrêtés qui devaient rendre conformes les plans d'occupation des sols aux servitudes pétrolières. Quelque temps plus tard, en pleine campagne des législatives, suite aux démarches de Valérie Pécresse, alors candidate, le Premier ministre de l'époque Jean-Pierre Raffarin met fin au projet de prospection pétrolière dans la Vallée. **«Il ressort de l'analyse du dossier que les zones de forage techniquement envisageables sont incompatibles avec la préservation de l'environnement du Parc naturel régional de Chevreuse et la quiétude de ses habitants. Après avoir pris l'attache du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, j'ai décidé de ne pas renouveler le permis de recherche»**, déclarait à l'époque le Premier ministre de Jacques Chirac. En 2004, ce permis baptisé "Chevreuse" passe définitivement à la trappe. Mais la menace de derricks en Vallée de Chevreuse reste ancrée dans la mémoire des habitants du Parc naturel.

◆ *Les habitants ont manifesté en 2001 lors du passage du Tour de France.*